

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS de LAPALISSE"

Délibération N°1

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE :	25
PRESENTS :	22
VOTANTS :	24

L'an **deux mil vingt-six**

Le **onze mars à 19 heures**

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes
"PAYS DE LAPALISSE"

légalement convoqué en date du 4 mars 2026 s'est réuni, à la
Salle des Mariages de Lapalisse, en séance ordinaire publique
sous la présidence de

Monsieur Jacques de CHABANNES, Président

Étaient présents :

- Commune de ANDELAROCHE : Mme RICHARD
- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme THÉVENOUX
- Commune de BERT : M. VIVIER
- Commune de LE BREUIL : M. LASSALLE
- Commune de ISSERPENT : M. SALLES
- Commune de LAPALISSE : M. de CHABANNES. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS.
M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. M. ROUSSILHE. Mme MINARD de CHABANNES. M.
BODIN. M. FERBOS. Mme AUBIN
- Commune de PERIGNY : M. HERVIER
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOURBONNAIS : M. MATICHARD, pouvoir du
titulaire Mme WALRAET
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. POTHIER
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. COLLANGES
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD. Mme L'HULLIER
- Commune de SERVILLY : M. GAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

- Commune de BILLEZOIS : M. PLANCHE, pouvoir à M. HANGARD
- Commune de DROITURIER : M. POUZERAT, pouvoir à M. de CHABANNES

Absente :

- Commune de LAPALISSE : Mme PÉRICHON

Madame Delphine THÉVENOUX a été élue Secrétaire.

Le Conseil de Communauté du « Pays de Lapalisse »,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de
l'exercice 2025 ainsi que les décisions modificatives qui s'y
rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le délai
des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les
bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats
de paiement, l'attestation des résultats remise par Monsieur le
Trésorier du SGC de Vichy, comptable de la Communauté de
Communes, accompagnés des états de développement des
comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état
des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que Monsieur le Trésorier a repris
dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au
bilan de l'exercice 2025, celui de tous les titres de recettes émis
et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a
procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de
passer dans ses écritures,

1°/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées
du 1^{er} Janvier 2025 au 31 Décembre 2025, y compris celles
relatives à la journée complémentaire,

OBJET :

**Approbation des Comptes
de Gestion de l'exercice
2025 – Budget Principal et
Budgets Annexes**

2°/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3°/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

déclare à l'unanimité que les résultats dressés, pour l'exercice 2025, par Monsieur le Trésorier du SGC de Vichy, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Fait et délibéré à Lapalisse les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Le Président,
J. de CHABANNES,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS de LAPALISSE"

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de Vichy le : 17 MARS 2026
Publié ou Notifié
le : 17 MARS 2026
Accusé Réception en Sous-Préfecture
le :
Ou Accusé Réception de la télétransmission
le :

Le Président,
J. de CHABANNES,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS de LAPALISSE"